

DÉLIBÉRATION N°DL20240135 DU CONSEIL MUNICIPAL**SÉANCE DU LUNDI 23 SEPTEMBRE 2024**

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 13/09/2024 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 33 présents, 6 absents représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Axel DUGUA ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Gilles GRECO ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Daniel FAYOLLE ; Mme Béatrice COFFY (jusqu'à 22h30) ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Pierre DECLINE ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Jean-Marc LAVAL ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Florence VANELLE ; Mme Florence VILLEDIEU ; Mme Ayse CALYAKA ; Mme Abila CIPRIANI (à compter de 21h45) ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Dudu TOPALOGLU (à compter de 18h44) ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Romain PIPIER ; M. Pierre-Mary DESHAYES (à compter de 18h57) ; Mme Juliette BOULLIAT ; M. Luc CHEVALLIER ; M. Jean-Luc DEGRAIX

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Sandrine FRANÇON a donné procuration à M. Régis CADEGROS

Mme Béatrice COFFY a donné procuration à M. Axel DUGUA (à partir de 22h30)

Mme Abila CIPRIANI a donné procuration à Mme Andonella FLECHET (jusqu'à 21h45)

Mme Dudu TOPALOGLU a donné procuration à M. Daniel FAYOLLE (jusqu'à 18h44)

Mme Nathalie ROBERT a donné procuration à Mme Isabelle SURPLY

M. Pierre-Mary DESHAYES a donné procuration à M. Gilles GRECO (jusqu'à 18h57)

SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Catherine CHAPARD.

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE, LE CCAS ET LE CLUB CANIN D'AGILITY DU GIER - 2024-2027

Mme Dudu TOPALOGLU expose ce qui suit :

L'info Jeunes de la ville de Saint-Chamond, et plus particulièrement les élus du Conseil Consultatif de la Jeunesse (CCJ), ont souhaité proposer une action spécifique à destination de personnes âgées, résidents du Relais, associant les animaux.

Ainsi en 2022, six séances se sont déroulées avec une quinzaine de participants (jeunes et personnes âgées). Une formation a été proposée aux jeunes avant les séances afin de s'habituer aux chiens, de comprendre et communiquer avec le chien.

En 2023, quatre jeunes CCJ, qui avaient été formés au langage canin et à la prévention morsure en 2022 ont animé les deux ateliers. Une quinzaine de personnes âgées du Relais sont venues aux ateliers.

Suite au renouvellement des élus du CCJ, ces derniers souhaitent poursuivre ce projet intergénérationnel.

Aussi, il est proposé de renouveler ce partenariat entre la commune, le Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Chamond (CCAS) et le Club Canin d'Agility du Gier, afin d'accompagner les jeunes du CCJ à l'animation d'ateliers pour des personnes âgées, avec les « Chiens Visiteurs ».

Ce projet se déroulera, comme les années précédentes, dans les locaux du Relais, les mercredis, afin de permettre aux jeunes du CCJ d'animer plusieurs séances.

Les équipes du Club Canin réaliseront bénévolement leurs interventions avec les « Chiens Visiteurs » inscrits à l'association dans le respect de normes d'hygiène et de sécurité.

Porté conjointement par l'info Jeunes et le CCAS, ce projet participe totalement à l'engagement de la ville pour le bien-être animal, dans la mesure où il répond aux objectifs suivants :

- créer une relation entre l'humain et l'animal, voire comprendre le langage canin,
- faire naître des échanges intergénérationnels,
- stimuler sur le plan sensoriel et moteur les personnes âgées,
- rompre l'isolement et le sentiment de solitude,
- développer les échanges, le langage et la communication.

La convention définissant les modalités de ce partenariat est établie pour une durée de 3 ans, du 01/10/2024 au 31/12/2027.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 39 voix pour,

DÉCIDE :

- **d'approuver** la convention relative à la mise en place de séances d'activités associant les animaux, entre la commune de Saint-Chamond, le Club Canin d'Agility du Gier et le Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Chamond, du 1/10/2024 au 31/12/2027,

- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention susvisée ainsi que tous les documents y afférents.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 14/09/2024



Le maire,

Le secrétaire de séance,

Axel DUGUA

Catherine CHAPARD

Date de mise en ligne 2 octobre 2024